

ÉDITO



751 zones urbaines sensibles, 435 zones de redynamisation urbaine, 100 zones franches urbaines, 497 contrats de cohésion sociale. Ces chiffres nationaux traduisent l'impact important de la politique de la ville dans les quartiers. Dès lors, force est de constater que la réforme de la géographie prioritaire, engagée depuis mai 2009 par madame Fadela Amara, secrétaire d'Etat chargée de la Politique de la ville, est l'enjeu politique, économique et social du moment. Cette transformation est ambitieuse puisqu'elle doit aboutir à une révision des périmètres des territoires prioritaires et poser les limites d'une nouvelle contractualisation entre l'Etat et les collectivités. Il est sûr que la cartographie actuelle ne correspond plus à une réalité de terrain : elle est illisible et complexe. L'annonce de cet exercice difficile fait déjà réagir dans

le monde politique, soulevant inquiétudes et mécontentement de la part des élus dont les difficultés socio-économiques des communes ne rentrent pas dans les nouveaux critères.

C'est dans ce contexte que la Chambre de commerce et d'industrie de Paris a été sollicitée pour donner son avis sur cette nouvelle organisation territoriale. Dans son communiqué, notre organisme a insisté sur la nécessité de réfléchir à partir d'un projet de territoire pouvant concerner plusieurs quartiers et plusieurs villes. Il ne s'agit plus de se concentrer sur les limites communales mais de les élargir ou de les réduire pour que chacun des acteurs économiques, culturels ou associatifs puissent en bénéficier. De la même façon, la Chambre a souligné l'importance d'intégrer des volets économiques aux outils actuels que peuvent être les contrats de cohésion sociale (CUCS). Trop souvent oublié, le développement économique est pourtant un des leviers essentiels pour réduire les écarts entre les territoires et les habitants.

A ce jour, le débat est toujours d'actualité et la Chambre vous tiendra informé des évolutions de cette réforme. Pour autant il faut être conscient qu'une logique de zonage, si elle correspond au quartier, est contradictoire avec les notions de mobilité, de mixité et de développement territorial, dont les outils se travaillent nécessairement à une échelle différente que celle du territoire prioritaire strict.

Danielle DUBRAC
Vice-Présidente de la CCIP 93

RENCONTRE AVEC...



Monsieur Hubert DUMONT, Directeur de l'entreprise KLEIN installée en ZFU Intercommunale sur Pantin – Président de l'Association des Entreprises de Cartier Bresson qui regroupe 15 adhérents.

Pourquoi avoir créé un club d'entreprises spécifique à la zone d'activités de Cartier Bresson ?

En fait, l'Association des Entreprises de Cartier Bresson (A.E.C.B.) est née en mai 2007 suite à la sollicitation de la mairie de Pantin, désirant créer une instance représentative des acteurs économiques de la zone d'activités de Cartier Bresson. Interlocuteur privilégié auprès des pouvoirs publics, la nécessité de créer un réseau d'entreprises spécifique à ce territoire hybride est lié autant à ces caractéristiques urbaines qu'aux multiples projets d'aménagement envisagés par la ville, comme la requalification de cet espace en Ecoparc.

Quels sont les objectifs de ce réseau d'entrepreneurs ?

L'association poursuit un triple objectif. Comme tout réseau d'entrepreneurs, il a pour but de rapprocher les chefs d'entreprises afin de développer des synergies autour de problématiques communes et d'améliorer la communication des entreprises. De plus, au regard des carences identifiées sur la zone d'activités, l'association s'est donnée pour ambition, la définition et la participation au développement de services communs comme la création d'une navette inter-entreprises reliant les pôles de mobilité limitrophes, la réalisation d'un restaurant d'entreprise, et à terme, d'une crèche d'entreprise. Enfin, il a pour objet de développer toute action d'intérêt général pour les entreprises de la zone.

Quelles sont les principales difficultés rencontrées pour la création du club d'entreprises ?

Nous avons rencontré des obstacles et nous en rencontrerons encore. Ainsi, nous nous rendons compte qu'il est difficile d'impliquer, de convaincre, et de mobiliser les chefs d'entreprises. De fait, pour être crédible et représentatif auprès des pouvoirs publics, il apparaît nécessaire de disposer d'une certaine représentativité et d'apporter des résultats probants.

Quelles sont les actions à venir envisagées par le club ?

A ce jour, nous agissons avec des moyens limités. Ainsi, il s'agit, pour 2010, d'obtenir des subventions complémentaires, auprès d'acteurs publics comme la Caisse des dépôts et consignations ou le Conseil régional pour faciliter la mise en place une structure permanente capable de gérer les affaires courantes du club et de renouveler les actions d'information collective engagées cette année comme le « déjeuner des voisins », événement convivial auquel sont conviés l'ensemble des établissements de la zone d'activité et les petits-déjeuners débats.

Contacts : A.E.C.B., 01 48 10 56 56

L'ACTU DES QUARTIERS

SOIRÉE DÉBAT ANNUELLE ORGANISÉE PAR A.E.B.

L'Association des Entrepreneurs des Beaudottes, en présence de monsieur Philippe Piraux Sous-Préfet du Raincy, de monsieur Stéphane Gatignon Maire de Sevran et de madame Danièle Dubrac, Vice-présidente de la CCIP Seine-Saint-Denis, a reçu, le jeudi 11 juin dernier, lors de sa traditionnelle soirée débat, au Golf de la Poudrerie, un invité prestigieux en la personne de Roland Castro, architecte urbaniste. Devant une centaine d'entrepreneurs attentifs, Roland Castro a dévoilé les grandes lignes du contenu de son projet relatif au Grand Pari(s).

Contacts :

Préfecture de la Seine-Saint-Denis

1 esplanade Jean Moulin

93007 Bobigny Cedex

Tél. : 01 41 60 60 60

Fax : 01 48 30 22 88

courrier@seine-saint-denis.pref.gouv.fr



ZOOM SUR UN PROJET...

Création d'un incubateur d'entreprises : un projet innovant pour le quartier prioritaire de Bondy Nord



Avec la mise en place d'une nouvelle dynamique économique, à la fois innovante et valorisante pour ses habitants, la ville de Bondy se transforme peu à peu. Ainsi, récemment, elle s'est engagée dans des travaux exploratoires visant à évaluer la faisabilité d'un développement in situ des secteurs de la recherche et de l'innovation sur le site des quartiers nord de la commune, qui sont inclus dans le programme de renouvellement urbain.

Confiée au cabinet IFACES Développement, cette étude prospective s'est appuyée sur des entretiens auprès des établissements publics à caractère scientifique et technologique. Le campus de l'Institut de Recherche pour le Développement (I.R.D.) et le Centre Hospitalier Universitaire Jean Verdier ont été des acteurs essentiels pour la réalisation de ce travail. En effet, présents au cœur d'un quartier d'ensembles immobiliers dégradés, ils sont des partenaires économiques locaux qui se positionnent sur des marchés économiques, technologiques et innovants pour des usages paramédicaux, médicaux ou scientifiques.

Les premières conclusions, rapportées par ces travaux, révèlent l'existence d'un potentiel de développement endogène en matière de recherche et d'innovation sur ce territoire. Cette réponse peut se matérialiser, par exemple, par la création d'un outil de valorisation comme un « incubateur d'entreprises » lié à la recherche publique.



Ce type de projet pourrait permettre de favoriser la création d'entreprises innovantes à partir des résultats de la recherche publique. A la fois lieu d'accueil et d'accompagnement de porteurs de projet à la création d'entreprise, il pourrait offrir aux chercheurs un appui en matière de formation, de conseils et de recherche de financements.

L'étude de faisabilité pour la mise en place d'un incubateur sur la ville de Bondy a été lancée en septembre 2009.

Contact ville:

Nathalie Verdeille, responsable du service économique de la ville de Bondy, 01 48 50 54 75, n.verdeille@ville-bondy.fr

Contact CCIP Seine-Saint-Denis :

Julien Fourneyron, conseiller ZFU, 0820 012 112 (0,12€ / minute), jfourneyron@ccip.fr

REPÈRES

1010

C'est le nombre d'établissements ayant réalisé une implantation dans les dix Zones Franches Urbaines de Seine-Saint-Denis au cours de l'année 2008.

(Source : INSEE SIRENE)

Lettre éditée en partenariat avec



Zones Franches Actu, lettre trimestrielle est éditée par la CCIP, 27 avenue de Friedland - 75008 Paris • Directeur de la Publication : Pierre Trouillet - Directeur de la rédaction : France Morot-Videlaïne • Rédacteur en chef : Laurence Aveline-Bailly • Rédacteur en Chef adjoint : Nadia Valente • Ont participé : Linda Benihaddadene, Julien Fourneyron, Dominique Villechenon • ISSN : 1777-2923 - Dépôt légal : 3^e trimestre 2009 • Conception et réalisation : CCIP/Imprimerie Les Bluets - 1097 • Impression : France Repro • Photo : CCIP/Benjamin Teissède/CCIP 93 • Tirage : 5100 exemplaires.

BON À SAVOIR

• Pour rappel :

Les demandes d'exonération de taxe professionnelle et de taxe foncière pour les entreprises créées et/ou installées en ZFU en 2009 doivent être effectuées, par lettre recommandée avec AR, au plus tard le 31 décembre 2009 auprès des services fiscaux compétents.

Pour en savoir plus :

www.impots.gouv.fr ou CCIP Seine-Saint-Denis, 01 48 95 10 37

• Business Angels des Cités : la première société de capital risque dédiée au développement économique des banlieues

Fondée par Aziz SENNI, entrepreneur de 30 ans, originaire de Mantes-la-Jolie et très impliqué dans le développement économique des banlieues, Business Angels des Cités est une société de capital risque dont l'objectif est d'investir dans le capital de TPE et PME françaises, implantées dans les quartiers sensibles des grandes villes de France, en phase de création, de post-crétion ou de développement. La seconde mission des business Angels des cités est d'assurer un suivi adapté pour ces sociétés durant toute la durée de l'investissement.

Leur mode de fonctionnement est de se positionner comme investisseur minoritaire. L'investissement unitaire se situe généralement dans une fourchette de 30 000€ à 300 000€, sur une période de trois à cinq ans. En plus d'un apport financier, Business Angels des Cités apporte au chef d'entreprise un coaching adapté tout en apportant son réseau de connaissances. Contact : CCIP 93, service création, 0820 012 112 (0,12€ / minute), Business Angels des Cités, 01 42 27 47 70, www.scr-bac.fr

• Déménagement des bureaux du Régime Social des Indépendants (R.S.I.)

Artisans, commerçants, chefs d'entreprises individuelles, le Régime Social des Indépendants Ile-de-France Centre, interlocuteur unique pour votre protection sociale personnelle, déménage. Ainsi, depuis le 29 juillet 2009, vos formalités pour l'obtention de vos exonérations de cotisations sociales personnelles liées à votre implantation en ZFU, sont à adresser aux coordonnées suivantes :

RSI Ile-de-France Centre
141 rue de Saussure - CS 70021 - 75847 PARIS CEDEX 17
Téléphone : 01 43 18 58 58 - Fax : 01 43 18 58 00
Email : www.contact.le-rsi.fr

Le RSI assure également des permanences en Seine-Saint-Denis :
Le lundi matin à la CCIP Seine-Saint-Denis
191 avenue Paul Vaillant Couturier - 93 000 Bobigny
Le lundi après-midi à la CMA Seine-Saint-Denis
16 rue Hector Berlioz - 93 000 Bobigny

PRODUITS CCIP 93

« Passer le relais » :

la bonne méthode pour céder votre entreprise.

Comment réussir la transmission de son entreprise dans les meilleures conditions ? La Chambre de commerce et d'industrie de Paris vous accompagne à travers son dispositif « Passer le relais ». Cette étape, souvent critique pour la survie de votre entreprise, est la clef de votre réussite. Après une première évaluation de sa valeur, votre entreprise est proposée dans une bourse régionale d'opportunités d'affaires. Vous êtes mis en relation avec des repreneurs potentiels sélectionnés pour votre projet. Un site web dédié, une méthodologie étudiée, des conseils avisés et une confidentialité assurée pour multiplier vos chances de succès.

Pour en savoir plus : www.passerlerelais.ccip.fr,
0820 012 112 (0,12 €/minute)

CALENDRIER

13 novembre 2009 • « Conjoncture : les rendez-vous de l'économie »

Réunion d'information de 9h00 à 11h00

Contact : inscription.innovation93@ccip.fr

POUR TOUTE INFORMATION
CONCERNANT VOTRE ZFU :
01 48 95 10 37

POUR TOUTE INFORMATION
CONCERNANT LA VIE
DE VOTRE ENTREPRISE :



0820 012 112

0,12€/minute